

Ref : CA2021/01

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JANVIER 2021

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BILAN SOCIAL « ÉDITION 2019 »
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 22 janvier 2021 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3-IV-7 bis,
 Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
 Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,
 Vu l'avis favorable (à l'unanimité) du comité technique de l'université réuni en séance du 17 novembre 2020,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE D'APPROUVER LE BILAN SOCIAL « ÉDITION 2019 » DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE.**

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 22 janvier 2021.

Membres présents	24
Membres représentés	5
Abstention (s)	2
Votants	27
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

Le Président,



(Signature)
Lionel LARRÉ.

Publié le :

12 FEV. 2021

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

29 JAN. 2021